

**BILAN DE LA CONCERTATION
REVISION-PLU-BONNEUIL-SUR-MARNE**

L'article L.103-2 du code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du P.L.U. fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L.153-11 du même code. Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le Conseil Municipal dans la délibération prescrivant la révision du P.L.U. en vertu de l'article L.103-3.

La délibération du Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne du 17 décembre 2015, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, a fixé les modalités de concertation suivantes :

- au moins deux articles dans le bulletin municipal ;
- une rubrique dédiée à la révision du P.L.U. sur le site internet de la Ville ;
- au moins une réunion publique avec la population ;
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, au service de l'Urbanisme aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire.

Cette délibération du Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme a été transmise à l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

1 : Les actions de concertation engagées auprès des personnes publiques associées

La commune de Bonneuil-sur-Marne a associé les personnes publiques et l'Etat à la révision du Plan Local d'Urbanisme tout au long de la procédure sous forme de réunions plénières.

Trois réunions plénières ont été organisées :

- une réunion de présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement le 14 mai 2018 ;
- une réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 14 novembre 2018 ;
- une réunion de présentation de règlement et zonage du futur P.L.U. le 14 septembre 2020.

Ces réunions ont été présentées sous forme d'un diaporama Power Point comprenant des messages clairs et hiérarchisés, illustrés par une cartographie thématique.

Au regard de l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées recueillis lors de ces réunions, des modifications ont été apportées dans les divers documents du dossier de P.L.U. pour arrêt.

Les PPA invitées à cette réunion sont :

- Préfecture du Val-de-Marne ;
- Conseil Régional d'Île-de-France ;
- Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Île-de-France Mobilités (anciennement Syndicat des Transports d'Île-de-France) ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne ;
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ;
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement ;
- Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale ;
- Direction Départementale Interministérielle de la Protection des Populations ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France ;
- Chambre de Commerces et d'Industries du Val-de-Marne ;
- Chambre Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;
- Agence des espaces verts ;
- UDAP Val de Marne ;
- Commune de Boissy-Saint-Léger ;
- Commune de Créteil ;
- Commune de Limeil-Brévannes ;
- Commune de Saint-Maur-des-Faussés ;
- Commune de Sucy-en-Brie ;
- EPT Paris Est Marne et Bois ;
- EPT Grand Orly Seine Bièvre.

2 : Les actions de concertation engagées auprès des Bonneuillois

La mise en place et l'animation de la concertation sont au cœur des évolutions apportées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, pour prendre en compte, informer et sensibiliser le grand public. La procédure de révision du P.L.U. s'est inscrite dans un processus de concertation qui a pris appui sur la dynamique démocratique locale à travers trois réunions publiques, une exposition publique évolutive, un registre des observations, des parutions dans le journal municipal et sur le site Internet de la commune.

➤ Réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées pour présenter aux habitants :

- les grandes conclusions du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ainsi que les enjeux qui en découlent le 19 septembre 2018 sur la commune de Bonneuil-sur-Marne dans la salle Louise-Voëlckel, rue du 8 mai 1945 ;

- les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 8 novembre 2018 sur la commune de Bonneuil-sur-Marne dans la salle Louise-Voëlckel, rue du 8 mai 1945 ;
- les caractéristiques du règlement et du zonage du futur P.L.U. le 5 octobre 2020 dans la salle Gérard Philippe, sur la commune de Bonneuil-sur-Marne, 2 avenue Pablo Neruda.

Le déroulement de ces réunions était le suivant :

- Projection d'un diaporama Power Point réalisé et présenté par le cabinet d'études en charge de la révision du P.L.U. afin d'exposer la réflexion de manière claire et synthétique.
- Ouverture du débat par Monsieur le Maire et par le chargé de PLU du Territoire avec prise de parole des participants.

Les moyens mobilisés pour informer les Bonneillois de la tenue de ces réunions ont été les suivants :

- affichage en Mairie et au Centre Technique Municipale ;
- affichage sur les panneaux d'affichage administratifs et les panneaux numériques de la ville ;
- information sur le site internet de la ville et celui de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ;
- information sur site facebook de la ville "@bonneuil.sur-Marne" ;
- information dans le magazine de la ville "B/M Le Magazine de Bonneuil-sur-Marne" n°11 de septembre 2018, n°12 d'octobre 2018 et n°14 de décembre 2018.

➤ **Exposition publique évolutive**

Au total, 9 panneaux ont été exposés, au fur et à mesure de l'avancée de la mission. Ces panneaux présentent à travers un texte explicatif, des cartes, des graphiques et des photos :

- les conclusions du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, exposés à partir du 3 juillet 2018 ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, exposé à partir du 10 octobre 2018.

Ces derniers ont été exposés lors des réunions publiques dans la salle Louise-Voëlckel et au Service Enfance au 10 avenue Auguste-Gross, puis au Centre Technique Municipal.

➤ **Mise à disposition d'un registre**

Un registre où pouvaient être portées les observations du public a été ouvert dès la délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 17 décembre 2015, et a été tenu à disposition au service de l'Urbanisme à la Direction des Services Techniques, 3 route de l'Ouest.

Aucune remarque figure sur ce registre.

➤ **Bulletins d'informations et page Internet**

La population a été tenue informée de l'avancement du P.L.U. à travers :

- des articles parus dans le "B/M Le Magazine de Bonneuil-sur-Marne" n°11 de septembre 2018, n°12 d'octobre 2018 et n°14 de décembre 2018 ;
- des informations sur le site internet de la commune, notamment des informations sur les réunions publiques ;
- des informations sur le site internet de GPSEA sur le lien suivant : <https://sudestavenir.fr/nos-actions/amenagement-et-developpement/plan-local-durbanisme/bonneuil-sur-marne/>
Sur ce site sont téléchargeables :
 - la délibération du Conseil de Territoire du 5 décembre 2018 portant sur le débat des orientations du P.A.D.D. du P.L.U. de la commune de Bonneuil-sur-Marne ;
 - les diaporamas présentés lors des trois réunions publiques ;
 - les panneaux de l'exposition publique.